

Réunion avec la CNAM : Feuille
de route explosive

Page 2

Le flou réglementaire,
arme des plateformes

Page 3

VTC - Quand le laxisme vire à la
violence

Page 3

Les lignes bougent. Et nous aussi ! Ce mois aura été marqué par des confrontations directes avec les décideurs publics. Au ministère des Transports, à la CNAM, sur le terrain avec les départements, nous sommes sur tous les fronts. **Nous dénonçons sans relâche une politique de sanction qui s'intensifie contre les taxis, pendant que des plateformes comme Uber prospèrent dans une impunité fiscale choquante.**

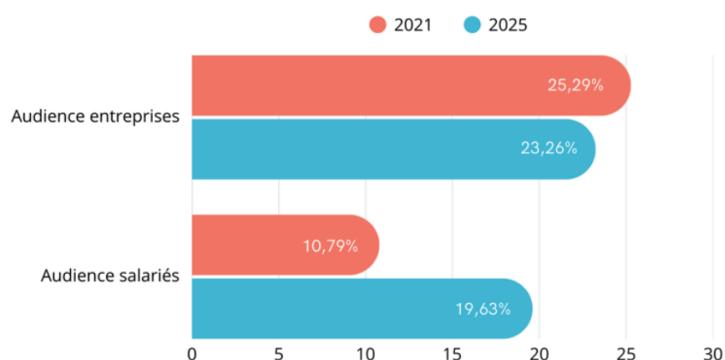


REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE : L'UNT CONFIRME SA POSITION DE FORCE DANS LE SECTEUR TAXI

L'Union Nationale des Taxis (UNT) confirme son rôle de pilier syndical dans le secteur du taxi et s'impose plus que jamais comme une force incontournable de la profession. Les résultats officiels de la première mesure de représentativité patronale, dévoilés devant le Haut Conseil du Dialogue Social, consacrent notre place centrale dans le paysage syndical : l'UNT devient la **première organisation représentative des très petites entreprises de taxis (moins de 11 salariés)**, la deuxième en nombre total d'entreprises adhérentes toutes tailles confondues, et la troisième en nombre de salariés représentés au sein des structures employant du personnel !

L'UNT est aujourd'hui le **syndicat de référence des taxis de proximité**, ceux qui composent l'écrasante majorité de la profession. Nos adhérents sont pour beaucoup des structures individuelles ou familiales, ancrées localement, actrices de la mobilité quotidienne et du lien social. Cette représentativité, nous ne l'avons pas héritée : nous l'avons conquise, par la confiance de nos adhérents, par notre présence constante dans les départements et par la cohérence de nos combats ! Mais ce succès cache aussi un constat préoccupant : **seuls 8 507 taxis sont actuellement syndiqués à une organisation représentative, soit à peine 17,6 % de la profession.**

Ce chiffre doit tous nous interpeller. Moins de syndicalisation, c'est moins de poids dans les négociations, moins de défense collective, plus de solitude face aux réformes brutales ! **L'heure n'est donc pas à la satisfaction. Elle est à la mobilisation.** Si nous voulons faire face aux défis à venir - réforme du transport sanitaire, concurrence des plateformes, encadrement tarifaire -, nous devons renforcer encore notre base syndicale. Car sans les chauffeurs, il n'y a pas de syndicat. Et sans syndicat fort, il n'y a pas de victoire possible. Alors oui, cette reconnaissance officielle de notre représentativité est un tournant. Mais elle doit être un point d'appui, pas un point d'arrivée !



OP	Nombre d'entreprises adhérentes	Audience entreprises	Nombre de salariés	Audience salariés
FNTI	3 719	43,19%	2291	21,33%
UNT	2 004	23,26 %	2108	19,63%
FNAT	1 917	22,25%	2833	26,38%
FNDT	796	9,24%	826	7,69%
CSNERT	110	1,28%	1123	10,46%
UNIT	71	0,82%	1560	14,52%

Réunion du 1er avril avec la CNAM : Feuille de route explosive

Le 1er avril dernier, s'est tenue une réunion avec la CNAM, en présence du Directeur Général, Thomas Fatome. Les annonces confirment nos craintes. Ce que l'UNT dénonce depuis plus d'un an est désormais assumé par l'Assurance Maladie : fin programmée du tarif préfectoral, cumul de remises imposées, conditions de conventionnement de plus en plus restrictives...

Parmi les mesures évoquées figurent :

- l'obligation de réaliser un minimum de courses dans un périmètre géographique défini par la CPAM,
- la possibilité d'être déconventionné en cas de "manquement",
- et de nouvelles exigences floues et évolutives pour conserver la convention.

La réunion n'a rien révélé de nouveau pour l'UNT. Depuis 2023, notre organisation alerte sans relâche sur ces dérives : par communiqués, courriers, webinaires, réunions de terrain. À l'époque, certains nous accusaient d'alarmisme. Aujourd'hui, les faits nous donnent raison. Nous poursuivons notre travail de fond. Plusieurs réunions sont déjà programmées jusqu'en octobre, date à laquelle la future convention pluriannuelle sera finalisée.

VTC - Quand le laxisme vire à la violence

Le 12 avril dernier, un chauffeur de taxi a été violemment agressé à Lille par plusieurs chauffeurs VTC. Ce fait divers dramatique n'est malheureusement pas isolé. Il reflète une escalade de tensions qui touche désormais plusieurs grandes villes, de Marseille à Nice, en passant par Paris et Lyon. Le secteur est au bord de l'explosion. En cause : **l'impunité persistante des VTC qui bafouent la loi sous les yeux d'un État passif**. Stationnement illégal sur la voie publique, absence de retour obligatoire au siège entre deux courses, démarchage actif en zone d'attente : ces pratiques sont devenues monnaie courante. Pendant que les taxis se plient à une réglementation stricte et subissent des contrôles incessants, certains chauffeurs VTC, souvent rattachés à des plateformes opaques, opèrent sans limite.

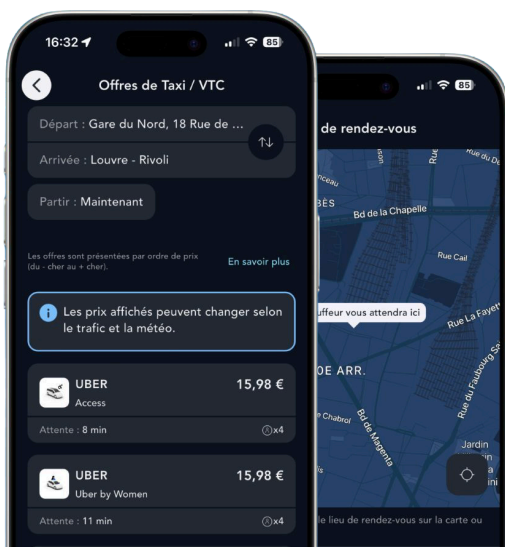
La situation est particulièrement inquiétante à Nice, notamment aux abords de l'aéroport, où la présence incontrôlée de VTC empoisonne le quotidien des professionnels. Dans une lettre adressée au ministre des Transports, l'UNT et la FFTP lancent l'alerte : **le cadre légal n'est plus respecté et l'absence de sanction alimente un climat délétère dangereux**. Des mobilisations sont d'ores et déjà en préparation, notamment dans les Alpes-Maritimes à l'approche du Festival de Cannes, ainsi qu'à Marseille. La coupe est pleine. Et si rien ne change, ce sera l'ordre public qui en paiera le prix !

Le flou réglementaire, arme des plateformes

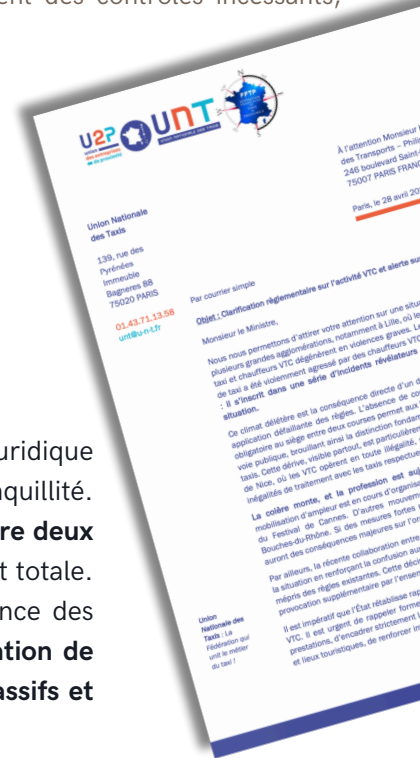
Au cœur du déséquilibre qui mine le secteur du transport de personnes : un flou juridique savamment entretenu, dans lequel les plateformes comme Uber prospèrent en toute tranquillité. Les règles sont pourtant claires : **un VTC ne peut ni stationner sur la voie publique entre deux courses, ni racoler les clients comme un taxi**. Et pourtant, dans les faits, la confusion est totale. Gare, aéroport, centre-ville touristique : les VTC occupent le terrain, profitant du silence des pouvoirs publics. Nous demandons des mesures immédiates : **rappel ferme de l'obligation de retour au siège, interdiction formelle de stationner sur la voie publique, contrôles massifs et ciblés par les forces de l'ordre**.

Dans un contexte déjà explosif, la récente annonce d'un partenariat entre la SNCF et Uber a fait l'effet d'une bombe dans la profession ! La compagnie a décidé de collaborer avec l'un des principaux acteurs accusés de dérégulation du marché du transport. Pour les taxis, c'est une trahison symbolique et stratégique. Ce partenariat, qui **prévoit notamment l'intégration d'Uber dans l'application SNCF Connect** pour faciliter les trajets, revient à institutionnaliser une concurrence déloyale. Il brouille davantage encore la distinction entre taxis réglementés et VTC non soumis aux mêmes obligations, tout en légitimant un modèle basé sur l'optimisation fiscale, le contournement des règles et la précarisation du travail ! Aux abords des gares, la situation devient insupportable. Les taxis peinent à trouver des clients pendant que des VTC - parfois stationnés illégalement - captent la clientèle via des interfaces soutenues... par l'État lui-même.

“Pendant qu'on nous parle de transition écologique, de cohésion territoriale et de service public, la SNCF tend la main à une entreprise qui ne respecte ni les territoires, ni les règles, ni les chauffeurs”



L'ÉTAT NE PEUT PAS D'UN CÔTÉ VERBALISER LES TAXIS POUR LA MOINDRE INFRACTION ET, DE L'AUTRE, PROMOUVOIR CEUX QUI CONTOURNENT LES RÈGLES. IL EST PLUS QUE TEMPS QUE LA PUISSANCE PUBLIQUE CHOISISSE SON CAMP !





*Vous souhaitez
renforcer vos
compétences, gagner
en compétitivité et
assurer la pérennité
de votre entreprise ?*

Le FAFCEA est là pour vous !

Qu'attendez-vous ?



FAFCEA
14 rue Chapon 75003 Paris

www.fafcea.com

